

Epreuve - Matière : <sup>101-80731</sup> Résolution d'un cas pratique Session : 2026

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Académie X  
Délégation Régionale Académique en charge  
de l'Information et de l'Orientation  
Affaire suivie par Prénom NOM  
Adresse  
Tél  
Mél

le (date), à (lieu)

Note À l'attention du directeur de la DRAIO,

Objet : Note de déploiement du "Plan Avenir" pour l'académie X.

Références : - Extrait de la circulaire de rentrée 2025 "Tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous".

- Note de service DGESG - DGESIP du 02/07/2025

Annexes : - Fiche récapitulatif des actions prioritaires à conduire à la rentrée 2025 dans la région académique  
- Cartographie des différents acteurs qui

0.1/08

Composent le réseau de l'orientation dans la région académique

En application de la circulaire du 03/07/2025 relative à la rentrée 2025, la ministre d'Etat, Elisabeth Borne a annoncé le 5 juin 2025 la mise en place du "Plan Avenir" dont l'objectif est de permettre aux élèves de construire un parcours adapté à leurs aspirations. Ce plan d'action se fonde sur trois principes :

- Egalité et Equité,
- Emaniipation et Responsabilité,
- Accompagnement au long cours et droit à l'enueu.

Dans la perspective du déploiement du "Plan Avenir", la note présente dans un premier temps, les objectifs et les priorités de cette nouvelle politique d'orientation en mettant l'accent sur les évolutions de la rentrée 2025. Puis, dans un second temps, elle définit la proposition de déclinaison à l'échelle académique en mettant en exergue les différentes mesures, leur temporalité ainsi que les différents acteurs associés tout en anticipant les risques encourus.

## I - Objectifs et priorités du "Plan Avenir"

### a) les objectifs du Plan Avenir

Il ya 3 objectifs à prendre en compte.

Le premier est l'égalité des chances. Pour que

tous les élèves puissent étudier dans un cadre serein et propre aux apprentissages en garantissant la sécurité de chacun, les établissements se doteront d'un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PEO) qui définit les objectifs clairs avec des indicateurs de suivi.

Le second est <sup>lutter</sup> contre l'autocensure. Une orientation réussie doit être préparée, informée et réfléchie. La plateforme Avenir(s) permet et accompagne chaque élève vers la réussite scolaire.

Le troisième objectif est de lutter contre tous les stéréotypes dans les formations, dans l'orientation et dans les aspirations professionnelles. C'est aussi lutter contre les inégalités de genre. En effet, les inégalités entre les filles et les garçons sont encore trop présentes principalement dans les matières scientifiques (42% de filles en spé. maths et seulement 25% d'entre elles dans les formations supérieures des métiers de l'ingénierie et du numérique). L'objectif est d'atteindre 5000 filles de plus / an en enseignement de spécialité pour la rentrée prochaine et d'avoir 100% des établissements engagés dans le dispositif de labellisation égalité fille-garçon.

## b) Les priorités du "Plan Avenir"

Les priorités se définissent par six grands axes :

- projet éducatif : ce projet est un accompagnement à l'orientation dans chaque établissement du second degré. Il permet un diagnostic clair, des objectifs précis et une programmation pédagogique. Il s'appuie sur le PEO qui devra être voté au conseil d'administration du 1<sup>er</sup> trimestre.

- Préciser les rôles et professionnaliser les acteurs de l'orientation. Le professeur principal joue un rôle

important sur l'orientation de ses élèves. Pour mener à bien ce programme, il sera formé et collaborera avec les psychologues.

- Améliorer la plateforme Avenir(s) comme socle pédagogique de l'éducation à l'orientation. C'est une ressource essentielle sur laquelle s'appuie le PPO. Elle est développée par l'ONISEP en lien avec les régions.

- Accompagner la transition vers l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du plan Avenir prévoit des mesures concrètes telles que la création de la plateforme Avenir(s) qui se décline vers "Non Projet Sup" dès la seconde. Puis, une poursuite de l'amélioration de la plateforme Parcoursup (des informations enrichies, une identification plus claire et une nouvelle rubrique).

- les coordonner de la réussite pour un meilleur accompagnement des élèves prioritaires (scolarisés en éducation prioritaire ou résidant dans un quartier prioritaire, zones rurales...). Renforcer l'alliance avec les régions pour mieux valoriser les métiers.

- Organiser un pilotage coordonné et territorial du plan Avenir pour atteindre des objectifs éducatifs majeurs tels que réduire les inégalités de parcours, accompagner les jeunes vers des formations qualifiantes.

II - Proposition de déclinaison du plan Avenir en associant les différentes mesures, leur temporalité, les différents acteurs et les risques à anticiper

a) Proposition de déclinaison du Plan Avenir

Le plan Avenir se décline sur un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO). Il est présenté en Conseil pédagogique et voté au premier Conseil d'administration de l'année scolaire. Il a pour particularité d'avoir des

04/08

Epreuve - Matière : <sup>101P-8pts</sup> Résolution d'un cas pratique Session : 2026

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

objectifs précis, d'avoir un vrai diagnostic et de concevoir une programmation pédagogique grâce aux référentiels de l'ONISEP.

Le déploiement de la plateforme Avenir(s) dans tous les établissements (qui s'appuie sur le PPO) dès l'automne 2025 :

- Ressources, fiches métiers, portfolio pour tous les élèves
- Module Mon Projet Sup pour les démarches vers l'enseignement supérieur (pour les lycéens)

Il y aura à mettre en place une réunion parents-professeurs avant les conseils de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> générale et technologique

Aussi, l'application des parcours éducatifs qui sont essentiels pour donner du sens aux apprentissages, renforcent la cohésion des élèves et la confiance avec les adultes des établissements.

b) les différents acteurs associés

- L'Etat qui assurera l'éducation à l'orientation
- la Région qui informera les élèves de toute

possibilité d'orientation et facilitera les liens avec les entreprises et les professionnels du territoire. De plus, les services de la Région seront associés aux réunions départementales de rentrée pour présenter leur offre de Service aux chefs d'établissement.

- les chefs d'établissement doivent s'appuyer sur un socle d'indicateurs nationaux, académique et à l'échelle de son établissement pour mener ce plan dans de bonnes conditions. Les professeurs principaux sont les grands interlocuteurs des élèves et leurs familles.

- les psy EN ont un rôle d'accompagnateurs pour les professeurs principaux, les élèves et leurs familles.

### c) Les risques à anticiper

Il faut s'assurer que les chefs d'établissement faciliteront les passages entre les lycées généraux, technologiques et professionnels. Ils doivent permettre une réorientation juste pour l'élève si l'échec de celui-ci se manifeste au cours d'année. Un dossier passerelle est nécessaire en lien avec le professeur principal, le psy EN et l'élève. Un mini-stage peut être proposé pour informer les différentes filières proposées.

Il faudra organiser différentes réunions aux chefs d'établissement pour que le PPO ne s'essouffle pas au bout de sa première année.

En complément de cette note, vous trouverez en annexe la fiche des actions prioritaires à conduire à la rentrée 2025 (1) et la cartographie des acteurs qui composent le réseau de l'orientation.

## Annexe 1 Fiche récapitulant les actions prioritaires à conduire à la rentrée 2025

- Dès la 5<sup>e</sup>, → programme d'éducation à l'orientation  
↳ 4 demi-journées par an : visites d'entreprises, plateau technique, forums, salons, rencontre avec des professionnels
- En 3<sup>e</sup> → pour les professeurs principaux = formation dès l'automne 2025 avec l'appui des psychologues pour une meilleure compréhension des enjeux de l'orientation, de posture professionnelle et de connaissance approfondie de l'offre de formation locale
- Réunions parents-professeurs avant les Conseils de classe du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre (pour les 3<sup>e</sup> et 2<sup>ème</sup> FT)
- Vote du PPO au conseil d'administration du 1<sup>er</sup> trimestre
- Désignation d'un professeur référent orientation qui suivra un groupe d'élèves de la 1<sup>ère</sup> à la Terminale
- proposition de dossier passerelle pour un potentiel changement d'orientation.

# Annexe 2 : Cartographie des différents acteurs qui composent le réseau de l'orientation

